



TYROLIENNE DE LA COLMIANE

CONDITIONS DE VENTE

FORFAITS D'ACCES TYROLIENNE

Ces forfaits sont strictement réservés à l'accès à l'activité Tyrolienne, ils sont non remboursables, et aucun duplicata n'en sera délivré. Ils ne sont valables qu'à la date spécifiée sur le forfait. La validité du titre est strictement conditionnée par le respect de ces règles d'utilisation. L'absence de titre ou l'usage d'un titre non-conforme, ou falsifié engendre le refus d'accès à l'activité.

Le forfait délivré pour l'activité Tyrolienne donne accès uniquement au Télésiège du Pic permettant de se rendre à la plate-forme de départ au sommet, et en aucun cas aux autres remontées mécaniques.

Modalités forfaitaires en cas d'interruption du service :

En cas d'interruption du service de remontées mécaniques pour le Télésiège du Pic, et/ou du service de l'activité Tyrolienne, les titulaires d'un forfait Tyrolienne pourront se voir proposer un « dédommagement » du préjudice subi en cas d'arrêt complet et consécutif des installations supérieur à une demi-journée.

Le client pourra bénéficier, soit :

- D'un avoir valable avant la fin de la période d'exploitation
- D'un remboursement du montant acquitté pour l'achat de son forfait

L'utilisateur ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédent cette indemnisation forfaitaire.

ATTENTION

L'utilisateur doit être porteur de son titre de durant tout le trajet, de l'aire de départ de la remontée mécanique jusqu'à la plate-forme de départ de la Tyrolienne et devra pouvoir justifier de son identité et de tout justificatif en cas de tarif particulier.

Il est de votre responsabilité de lire et de suivre toutes les consignes de sécurité et de réglementation affichées en caisse et au départ de l'activité.

PERTE, VOL ET DETERIORATION

Les forfaits retrouvés sont recueillis par le service des caisses de La Colmiane :
Tel : 04.93.02.83.54

Les forfaits non retrouvés ne peuvent pas être remplacés ou remboursés.